

MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Service de l'Hygiène du milieu – Environnement

Rapport annuel 2019

Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau



Rédigé par Boubacar Mahamadou Maïga M.Env.
et Kimberley Mason M. Env.

Février 2020

Sommaire

L'achalandage du Centre de transfert de matières résiduelles et écocentre en 2019 est en légère augmentation sur l'année précédente. Cette tendance d'augmentation de l'achalandage est observée depuis l'ouverture du Centre en 2011.

La génération de déchets domestiques reste stagnante en 2019, tandis que la génération de matières recyclables a connu un léger accroissement. La quantité de matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD) quant à eux, a connu une baisse en 2019 par rapport à 2018.

L'objectif commun aux municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est de constamment réduire la quantité de déchets à enfouir. L'arrivée du bac brun pour la collecte des matières organiques en automne 2020 viendra accélérer l'atteinte de cet objectif. Une caractérisation des matières recyclables réalisée en automne 2019 fait ressortir que les bacs bleus contiennent une quantité non négligeable de contaminants qui n'ont pas fait l'objet d'un tri à la source.

Table des matières

SOMMAIRE	I
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	III
INTRODUCTION	2
1 RECEPTION	3
1.1 HORAIRE ET CALENDRIER	3
1.2 ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES RÉCEPTIONS	3
1.3 ACHALANDAGE	4
2 ACTIVITES DE TRANSFERT	7
2.1 DÉCHETS.....	7
2.2 MATIÈRES RECYCLABLES	9
2.3 CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES	10
2.4 PERFORMANCE GLOBALE	12
3 ÉCOCENTRE	13
3.1 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION	14
3.2 AUTRES MATIÈRES REÇUES À L'ÉCOCENTRE	15
3.3 CONTRÔLE ET TRAITEMENT DU LIXIVIAT DES ENCLOS DE L'ÉCOCENTRE	18
CONCLUSION	20
ANNEXE - STATISTIQUES MUNICIPALES DÉTAILLÉES	21

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 - Horaire estival 2019	3
Figure 2 - Achalandage mensuel au Centre en 2019, toutes catégories confondues, nombre de visites	4
Figure 3 - Évolution de l'achalandage du Centre depuis son ouverture	5
Figure 4 - Évolution du nombre d'utilisateurs, depuis l'ouverture du Centre	5
Figure 5 - Générateurs de déchets voués à l'enfouissement et tonnes reçus de ces secteurs en 2019	8
Figure 6 - Échantillon de matières recyclables d'environ 250 kg et trieurs lors de la caractérisation	11
Figure 7 - Montage photo des contaminants aux matières recyclables caractérisés	11
Figure 8 - Tonnes de CRD pêle-mêle par type de générateur	14
Figure 9 - Quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance, tout type d'utilisateurs confondus.....	15
Figure 10 - Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année.....	16
Figure 11 - Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source	18
Tableau 1 - Horaire régulier du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre	3
Tableau 2 - Nombre de visites et d'utilisateurs uniques 2019 en relation avec leur provenance.....	6
Tableau 3 - Performance municipale, déchets domestiques	9
Tableau 4 - Performance municipale : matières recyclables destinées au centre de tri	9
Tableau 5 - Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles	12
Tableau 6 - Grille tarifaire 2019.....	13
Tableau 7 - Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition pêle-mêle	14
Tableau 8 - Détails des RDD reçus et expédiés pour valorisation en 2019	17
Tableau 9 - Dénombrement des rebuts « unitaires »	17
Tableau 10 - Résultats des analyses de l'eau de ruissellement en provenance des enclos.....	19
Tableau 11 - Toutes catégories de déchets sous responsabilité municipale, enfouis en 2019	22
Tableau 12 - Déchets et autres rebuts enfouis selon leur provenance, performance territoriale 2019	23
Tableau 13 - Déchets, collectes de porte en porte données mensuelles complètes 2019.....	24
Tableau 14 - Matières recyclables récupérées en 2019.....	25
Tableau 15 - Matières recyclables totales récupérées en 2019.....	26

Introduction

Mis sur pied en 2011, le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (ci-après nommé Centre) termine sa huitième année d'opération.

En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques sont transférés au Centre, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs, les activités du Centre sont assujetties à, et respectent, les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2 r 6.02 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte, les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 32 (RMD).

Le présent rapport comprend la compilation obligatoire des données du registre quant aux déchets domestiques et les résidus domestiques dangereux ainsi de celles des autres matières reçues. De plus, le présent rapport présente une revue de toutes les activités et opérations du Centre en 2019.

Les 13 municipalités membres du Centre sont : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de même que la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg par voie d'entente.

1 Réception

Le contrôle des visites est effectué par les opérateurs, à partir du bâtiment d'accueil, que ce soit pour l'apport de matières tarifées ou pour l'apport de matières acceptées sans frais. Afin d'appliquer le tarif adéquat et de s'assurer de la bonne disposition des rebus, les opérateurs déterminent dans quelle catégorie les matières acheminées se classent et procèdent à leur pesée. Les utilisateurs sont obligatoirement inscrits afin de suivre l'achalandage du Centre.

1.1 Horaire et calendrier

L'horaire du Centre est demeuré relativement stable depuis 2012. Depuis 2017 le calendrier d'ouverture de l'écocentre a été bonifié, avec l'ouverture chaque samedi des mois de juillet et d'août. L'horaire régulier est présenté au tableau 1. L'horaire estival spécial est présenté à la figure 1. Enfin, le Centre a été fermé à l'occasion des 9 jours fériés statutaires.

Tableau 1 - Horaire régulier du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre

Horaire 2019		
Activité	Jours ouvrables	Heures d'opération
Centre de transfert – déchets	Lundi au jeudi	7 h à 17 h
Centre de transfert – matières recyclables	Lundi au vendredi	7 h à 17 h
Écocentre	Lundi au vendredi	7 h à 16 h 30
	2 ^e samedi du chaque mois	10 h à 16 h

Juillet 2019

	D	L	M	M	J	V	S
		1 Fermé - Férié	2 Ouvert	3 Ouvert	4 Ouvert	5 Ouvert	6 Ouvert
7		8 Ouvert	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Ouvert	12 Ouvert	13 Ouvert
14		15 Ouvert	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Ouvert	19 Ouvert	20 Ouvert
21		22 Ouvert	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert	26 Ouvert	27 Ouvert
28		29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert			

Août 2019

	D	L	M	M	J	V	S
					1 Ouvert	2 Ouvert	3 Ouvert
4		5 Fermé-Férié	6 Ouvert	7 Ouvert	8 Ouvert	9 Ouvert	10 Ouvert
11		12 Ouvert	13 Ouvert	14 Ouvert	15 Ouvert	16 Ouvert	17 Ouvert
18		19 Ouvert	20 Ouvert	21 Ouvert	22 Ouvert	23 Ouvert	24 Ouvert
25		26 Ouvert	27 Ouvert	28 Ouvert	29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert

Figure 1 - Horaire estival 2019

1.2 Équipements et procédures de contrôle des réceptions

Le détecteur de radioactivité à l'entrée du site n'a connu aucun raté ni aucun bris, au cours de l'année 2019. Aucune trace de radioactivité dans les matières reçues n'a été décelée. La calibration annuelle de cet équipement n'a révélé aucun dérèglement.

La qualité de la prestation de services et de l'enregistrement des données à la réception sont possibles grâce au travail dévoué des opérateurs du Centre.

1.3 Achalandage

Une utilisation de services du Centre de transfert et écocentre par un utilisateur, enregistré au poste de réception, constitue une visite. En 2019 le Centre a reçu 8 126 visites, un chiffre évinçant le record de l'année précédente. Les ouvertures supplémentaires les samedis d'été se sont traduites par 68 visites, une tendance croissante qui se maintient par rapport à 2018 où 57 visites ont été enregistrés lors des samedis estivaux.

Les visites sont effectuées par des municipalités, les citoyens ou les institutions, commerces et industries (ICI). La figure 2 démontre la saisonnalité de l'achalandage du Centre en 2019. Il est possible d'observer un pic d'achalandage au mois d'août, compris dans la saison forte de mai à octobre. Cette période d'achalandage accru peut être expliqué par l'arrivée de la population saisonnière en villégiature jumelée aux températures plus chaudes permettant des travaux extérieurs. Par ailleurs, le nombre de visites réalisées par les municipalités augmente également au courant des mois d'été puisque les collectes de déchets s'effectuent hebdomadairement plutôt qu'aux deux semaines.

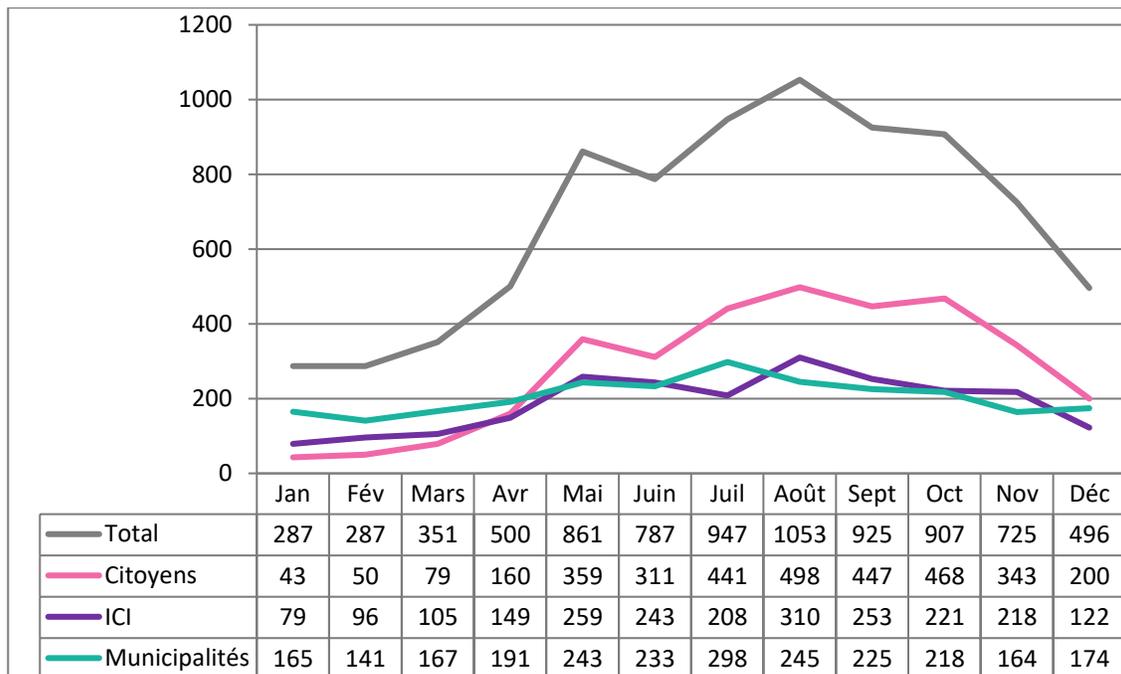


Figure 2 - Achalandage mensuel au Centre en 2019, toutes catégories confondues, nombre de visites

La figure 3 à la page suivante démontre graphiquement la progression du nombre de visites au Centre depuis son ouverture en 2011. On y constate une augmentation progressive au fil des ans en plus d'observer une saisonnalité de l'achalandage.

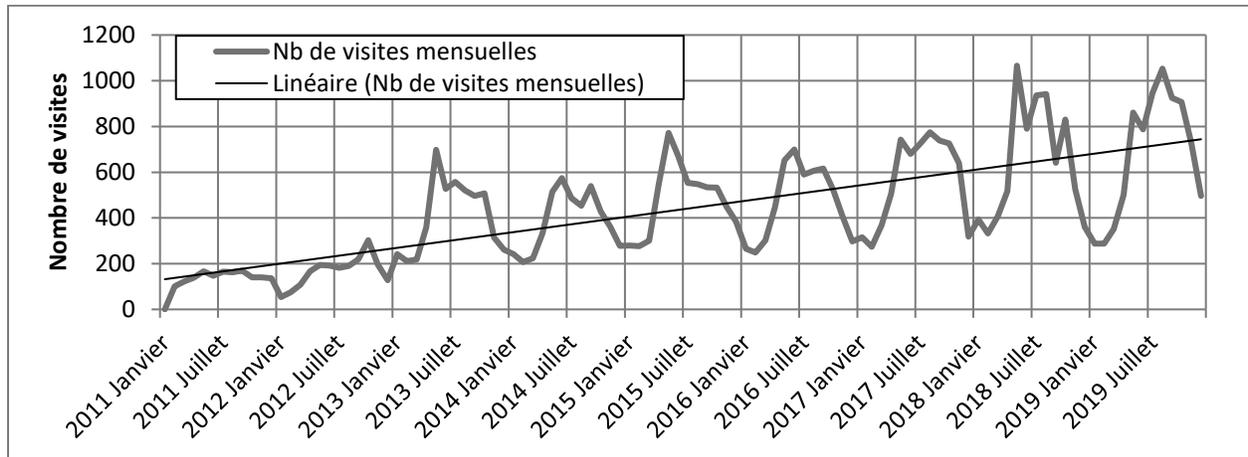


Figure 3 - Évolution de l'achalandage du Centre depuis son ouverture

La figure 4 démontre l'évolution du nombre d'utilisateurs par type depuis l'ouverture du Centre.

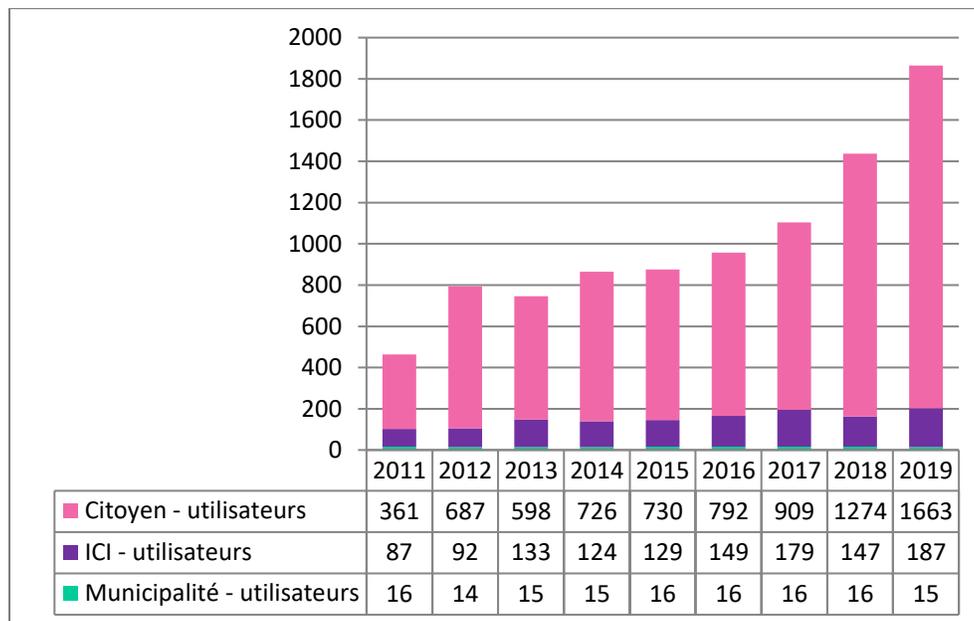


Figure 4 - Évolution du nombre d'utilisateurs, depuis l'ouverture du Centre

La figure 4 ci-dessus démontre que la hausse d'achalandage illustré à la figure 3 est étroitement liée à l'augmentation du nombre de citoyens qui utilisent les services du Centre. Toutefois, le nombre de visites des citoyens, présenté à la figure 2, n'a pas augmenté à la même cadence que celle du nombre d'utilisateurs citoyens. Ceci indique qu'une portion importante des citoyens utilisateurs se rend au Centre une seule fois par année. Le contraire est vrai dans le secteur ICI où le nombre d'utilisateurs uniques a diminué mais le nombre de visites a augmenté (donc le même utilisateur du secteur ICI visite le site à plusieurs reprises au cours d'une année).

Le Tableau 2 présente le nombre de visites et le nombre d'utilisateurs uniques enregistrés en 2019 en relation avec la provenance des rebuts. Dans cette figure, les collectes municipales ne sont pas considérées, ce sont plutôt les clients citoyens et ICI (Industries, commerces et institutions) qui sont illustrés.

Tableau 2 - Nombre de visites et d'utilisateurs uniques 2019 en relation avec leur provenance



Provenance	Nombre de visites	Nombre d'utilisateurs uniques	Distance du Centre (km)	Population
Maniwaki	2 383	816	-	3 844
Messines	729	328	20	1 606
Déléage	419	103	4	1 870
Gracefield	345	187	42	2 437
Bouchette	314	102	25	679
Blue Sea	275	137	28	641
Bois-Franc	219	62	13	417
Grand-Remous	190	73	31	1 180
Egan-Sud	187	74	12	506
Aumond	159	80	18	758
Kitigan-Zibi	119	46	4	1 648
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	100	45	19	548
Kazabazua	73	34	59	976
Montcerf-Lytton	66	35	24	636
Cayamant	51	19	52	825
Lac Sainte-Marie	14	9	67	607
Low	11	5	78	1 027
Denholm	6	1	95	515

Comme l'illustre le tableau 2, le Centre reçoit plus fréquemment des rebuts générés dans les municipalités les plus peuplées situées près du Centre soit; Maniwaki, Messines et Déléage. Il est intéressant de noter que le Centre enregistre plus de transactions en provenance de Gracefield, situé à 42 km, qu'en provenance d'Egan-Sud et de Bois-Franc et Kitigan Zibi, tous situés plus près. Cette observation démontre que la population d'une municipalité influe sur le nombre de visites et d'utilisateurs au Centre, indépendamment de la distance. Finalement, il est possible d'observer que les municipalités situées à de grandes distances telles que Kazabazua, Cayamant, Lac Sainte-Marie, Low et Denholm enregistrent peu ou pas de visites et d'utilisateurs. Ce phénomène démontre le besoin de pourvoir les municipalités du Sud d'un service d'écocentre à proximité. La MRCVG veille à accompagner ces municipalités pour une desserte prochaine pour les services de type écocentre.

2 Activités de transfert

Le transfert des matières résiduelles implique le déversement du contenu des camions de collecte dans le bâtiment de transfert pour qu'il soit chargé dans une remorque de 16 mètres (53'). Ce type de remorque reçoit le chargement d'environ 5 camions de collecte et c'est elle qui quitte le Centre pour acheminer les matières à leur destination finale, soit un lieu d'enfouissement technique pour les déchets (Lachute) et un centre de tri pour les matières recyclables (Gatineau). L'entreprise Rock et Pauline Patry Transport a assuré le contrat d'acheminement pour la MRC en 2019.

Les activités de transfert sont présentées dans ce chapitre selon deux types de matières résiduelles : les déchets domestiques et les matières recyclables. Par la suite, la performance générale des municipalités membres est présentée à la section 2.3. Les données brutes détaillées par municipalité sont présentées en annexe.

2.1 Déchets

Du lundi au jeudi, les déchets domestiques collectés par les municipalités, les déchets des ICI, et les déchets apportés volontairement par les citoyens sont contrôlés à la balance pour ensuite être déversés sur le plancher principal du bâtiment de transfert ou dans un conteneur de transition. Les opérateurs du Centre se tâchent de recharger ces déchets dans une remorque stationnée au plancher inférieur à l'aide de la rétrocaveuse. Le poids moyen d'un chargement de déchets sortant pour 2019 est de 27,18 tonnes.

Le présent rapport reprend les différentes catégories de déchets reçus au Centre, tels que définis par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, aux fins de rapportage annuel obligatoire.

Les catégories de déchets enfouis sont les suivants :

- Résidentiels - collectes de porte en porte;
- Encombrants – « gros déchets » collectés de porte en porte en circuits annuels ou semi-annuels;
- ICI – générés par les Industries, Commerces et Institutions et acheminés séparément des collectes de porte en porte;
- Les résidus d'écocentre – les matières apportées à l'écocentre par les citoyens et qui ne peuvent pas être recyclées ou valorisées;
- Les boues et les résidus de stations d'épuration – aucune boue liquide ne peut être enfouie ni n'est acceptée au Centre, cette catégorie désigne donc des résidus de nettoyage du bassin de décantation d'une station d'épuration qui ont été partiellement déshydratés;

Les matériaux de construction, rénovation et démolition qui ont été enfouis en 2019 sont traités de façon indépendante à la section 3.1.

En 2019, 8 289 tonnes de déchets ont été reçues au Centre par le biais de 2 186 visites. Les déchets domestiques issus des collectes municipales constituent la grande majorité de la quantité des déchets transférés au Centre. La figure 5 présente la quantité de déchets reçus au Centre par type d'utilisateur pour l'année 2019.

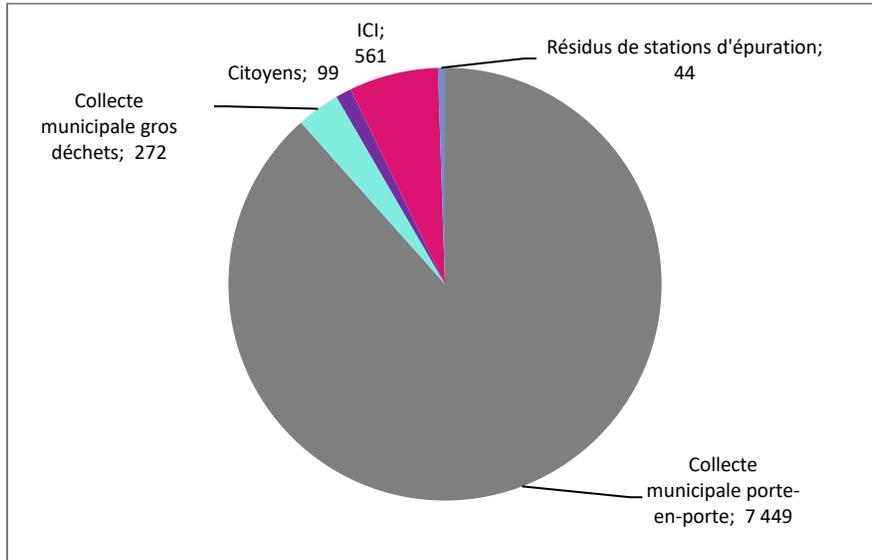


Figure 5 - Générateurs de déchets voués à l'enfouissement et tonnes reçues de ces secteurs en 2019

Le tableau 3 à la page suivante présente la quantité de déchets reçue au Centre par municipalité membre et donne le résultat de la génération de déchets par citoyen en guise d'indicateur de performance. Notons que la comparaison entre municipalités ne peut être faite de façon à évaluer leur performance respective puisqu'elles desservent un nombre inégal d'institutions, commerces et industries (ICI) sur leur territoire. Une comparaison des résultats peut toutefois se faire sur une même municipalité dans le temps. Il est à noter également que la génération de déchets en kg/personne/an a été calculée sur la population officielle de l'année respective.

Le tableau 3 permet également de constater que le nombre de tonnes de déchets issus des collectes résidentielles et des collectes d'encombrants, est stable depuis 2017. Toutefois la population est légèrement supérieure donc en général les municipalités de la MRC connaissent une baisse ou une stabilité dans la quantité de kg de déchets générés par personne par an.

Les résidus de station d'épuration s'ajoutent aux filières de déchets collectés dans les déchets sous responsabilité municipale. Seule la ville de Maniwaki et le centre de traitement de Kazabazua ont acheminés de ce type de déchets au Centre en 2019. Les détails complets du tableau 3 sont disponibles en annexe au présent rapport.

Tableau 3 - Performance municipale, déchets domestiques

Municipalités	Population officielle 2019	Génération annuelle de déchets (tonnes) collectes porte-en-porte + collecte d'encombrants + Résidus de station d'épuration			Performance kg de déchets/personne/année		
		2017	2018	2019	2017	2018	2019
		Aumond	758	227	215	232	312
Blue Sea	641	327	325	286	527	520	447
Bois-Franc	417	107	115	118	239	260	284
Bouchette	679	333	335	319	425	430	470
Cayamant	825	322	329	321	384	381	390
Déléage	1 870	556	538	521	303	296	278
Egan-Sud	506	189	197	191	351	369	377
Gracefield	2 437	1 527	1457	1 552	664	646	637
Grand Remous	1 180	372	386	415	329	338	352
Maniwaki	3 844	2 295	2314	2 294	610	726	597
Messines	1 606	525	542	537	330	343	334
Montcerf-Lytton	636	304	317	306	441	478	482
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	548	210	221	208	391	404	380
Kitigan Zibi	1 648	427	418	442	342	284	268
Total	17 595	7 721	7 708	7 743	571	463	440

2.2 Matières recyclables

Les matières recyclables reçues au Centre sont déversées sur le plancher principal du bâtiment de transfert pour ensuite être entreposées temporairement dans son aile sud. Le chargement des matières recyclables dans les remorques se fait uniquement lorsque le bâtiment est exempt de déchets, c'est-à-dire après la journée d'opération du jeudi avant l'arrivée des camions de collecte de déchets les lundis avant-midi. Le chargement moyen d'une remorque en matières recyclables est de 15,42 tonnes.

En 2019, 2 204,50 tonnes de matières recyclables ont été reçues au Centre par l'entremise de 949 visites. En termes de quantité, environ 2% du tonnage des matières recyclables reçues sont issus des ICI et citoyens.

Le tableau 4 à la page suivante permet de constater que le nombre de tonnes de matières recyclables issues des collectes résidentielles est en légère hausse par rapport à 2018. Toutefois, avec la léger accroissement de la population la performance en fait de kg de matières recyclables générés par personne par année est légèrement à la baisse.

Tableau 4 - Performance municipale : matières recyclables destinées au centre de tri

Municipalités	Population officielle 2019	Génération annuelle de matières recyclables (tonnes)			Performance kg de matières recyclables/personne/année		
		2017	2018	2019	2017	2018	2019
		Aumond	758	73	74	72	100
Blue Sea	641	112	112	110	181	179	171
Bois-Franc	417	30	31	41	67	70	98
Bouchette	679	67	73	72	85	93	106
Cayamant	825	101	102	100	120	118	121
Déléage	1 870	164	171	170	89	94	91
Egan-Sud	506	77	84	82	143	158	163
Gracefield	2 437	339	338	344	147	150	141
Grand Remous	1 180	121	118	118	107	104	100
Maniwaki	3 844	616	587	639	164	184	166
Messines	1 606	178	172	175	112	109	109
Montcerf-Lytton	636	60	59	68	87	89	107
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	548	82	84	69	153	154	125
Kitigan Zibi	1 648	86	105	107	69	71	65
Total	17 595	2 106	2 110	2 166	123	127	123

2.3 Caractérisation des matières recyclables

Une nouvelle étude de caractérisation des matières résiduelles a été réalisée sur le stock de matières recyclables dans le bâtiment de transfert le 11 novembre 2019. Cette étude avait pour objectif de quantifier la composition des matières récupérées dans les bacs bleus et constitue une mise en œuvre de l'action 19 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC. La cueillette de ces informations a comme but de connaître les habitudes de tri des matières recyclables par les citoyens et de suivre ces habitudes dans le temps à l'aide de caractérisations subséquentes. Les résultats des caractérisations aident également à adapter les activités d'information, sensibilisation en éducation.

La caractérisation s'est faite sur un échantillon d'environ 250 kg. L'échantillon a été pris aléatoirement dans le tas de matières reçu au centre en deux catégories (matières recyclables et contaminant). Les résultats dévoilent qu'environ 52 % du poids des matières recyclables est composé de contaminant de tout type (déchet, RDD, CRD, Bois...) mais qui ne représente que ¼ du volume. Cela est expliqué par la faible densité des matières recyclables visées par le tri des matières recyclables tel que les emballages, imprimés et contenants. Toutefois, le Centre de tris Tricentris qui reçoit l'ensemble des matières de la MRCVG ainsi que de d'autres territoires, affiche un taux de contamination en poids de l'ordre de 10 %. Il est donc probable de l'échantillon de matières recyclables caractérisé en 2019 comprenait une proportion anormalement haute de contaminants. Des résultats plus probants pourront être dégagés au fil du temps à l'aide de caractérisations subséquentes.

La figure 6 démontre l'échantillon à son état initial et les trieurs chargés de la caractérisation. Le figure 7 démontre une série d'images des contaminants recensés qui ensemble ont constitué 52 % du poids total de l'échantillon. Notons le morceau de bois d'œuvre qui à lui seul justifie une grande proportion du poids des contaminants.

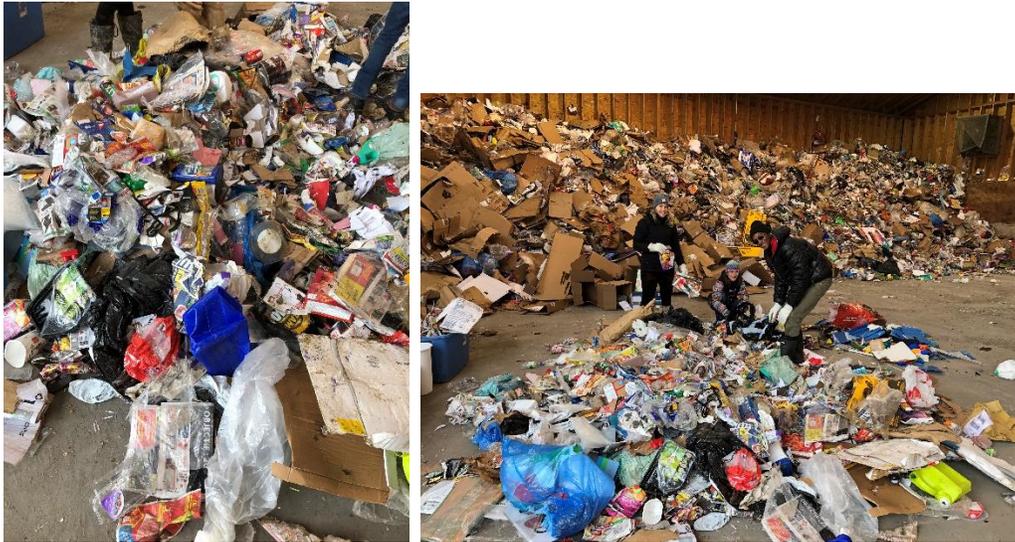


Figure 6 - Échantillon de matières recyclables d'environ 250 kg et trieurs lors de la caractérisation



Matériaux de construction et menus objets

Matières souillées et déchets, mégots

Plastiques non-recyclables (numéro 6)

Cartables et portes documents vidés

Polystyrène (numéro 6)

RDD

Objets valorisables

Figure 7 - Montage photo des contaminants aux matières recyclables caractérisés

2.4 Performance globale

Le tableau 5 présente un autre indicateur de performance – la comparaison entre la quantité de déchets enfouis et la quantité de matières recyclables triées. Une simple division est appliquée pour déterminer ce ratio (déchets/matières recyclables). Plus le ratio est élevé, plus la population génère de déchets par rapport au recyclage et moins elle participe à la collecte sélective. Un faible ratio est donc préférable.

Le ratio moyen québécois est de 3, c'est-à-dire qu'au Québec, pour chaque tonne de matière recyclée, 3 tonnes de déchets sont envoyées à l'enfouissement. Les ratios actuels et historiques des municipalités membres du Centre sont ainsi colligés au tableau 5. Le ratio déchets/matières recyclables demeure similaire à celui de l'année précédente.

Tableau 5 - Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles

Municipalités	Ratio déchets/matières recyclables		
	2017	2018	2019
Aumond	3,1	2,9	3,2
Blue Sea	2,9	2,9	2,6
Bois-Franc	3,6	3,7	2,9
Bouchette	5,0	4,6	4,4
Cayamant	3,2	3,2	3,2
Déléage	3,4	3,2	3,1
Egan-Sud	2,5	2,3	2,3
Gracefield	4,5	4,3	4,5
Grand Remous	3,1	3,3	3,5
Maniwaki	3,7	3,9	3,6
Messines	2,9	3,1	3,1
Montcerf-Lytton	5,1	5,4	4,5
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	2,6	2,6	3,0
Kitigan Zibi	5,0	4,0	4,1
Moyenne municipalités membres	3,7	3,7	3,6

Les données de cette nature sont également colligées pour les municipalités non-membres du Centre (Denholm, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Low). Ces données sont transmises directement aux municipalités et publiés dans le journal local.

3 Écocentre

La portion « écocentre » du Centre est ouverte aux municipalités, ICI et citoyens, selon un modèle utilisateur-payeur. Ainsi les taxes municipales ne sont pas comptées parmi les modes de financement de ce service.

L'écocentre reçoit une vaste gamme de rebuts, exclus des collectes de porte en porte, selon les tarifs établis, La récupération de résidus domestiques dangereux (RDD), de pneus, de résidus végétaux, de métaux et d'équipements électroniques est offerte gratuitement à tous les utilisateurs de l'écocentre, La valorisation ou la disposition de plusieurs types de RDD est onéreuse, mais est assumée par la MRCVG dans le but de préconiser de saines pratiques de gestion de matières résiduelles aux utilisateurs, Le tableau 6 reproduit la grille tarifaire appliquée au Centre en 2019.

Tableau 6 - Grille tarifaire 2019

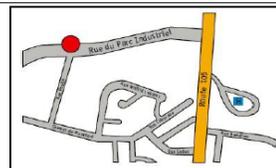


TARIFS - HORAIRE - COORDONNÉES

Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau

Les informations contenues dans ce document peuvent être changées sans préavis
Mis à jour en septembre 2019

Tarification Minimum 6 \$ par visite		Matières acceptées <u>sans frais</u>		Horaire
Béton Béton armé ou non armé	30 \$ / tonne	Matières recyclables Papier, carton, plastique, verre, métal normalement accepté dans la collecte de matières recyclables	gratuit	Lundi au vendredi inclusivement 7 h à 16 h 30 Lorsqu'ouvert le samedi 10 h à 16 h
Bois naturel et branches Exemples: Bois d'oeuvre, contreplaqué, panneaux dérivés (MDF, OSB), branches	50 \$ / tonne			
Bardeau d'asphalte Bardeau trié sans autres matériaux ni déchets	80 \$ / tonne	Métaux Exemples: Tous les métaux ferreux et non ferreux, appareils électroménagers, bonbonnes de propane remplissables	gratuit	Coordonnées Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau 161, rue du Parc Industriel Maniwaki, Québec, J9E 0A2 Sans frais : 1-877-463-3241 p. 270 Téléphone: 819-463-3241 p. 270 Administration: (819) 463-3241 p. 248 Courriel: centretransfert@mrcvg.qc.ca Site Internet: mrcvg.qc.ca Modes de paiement: Comptant, chèque, Interac, Visa/Mastercard
Matériaux de construction Exemples: Gypse, vinyle, bois traité, bois peint	140 \$ / tonne	Résidus domestiques dangereux Exemples: - Peinture; - Huiles, filtres à huile, contenants d'huile vides; - Lubrifiants; - Piles et accumulateurs usagés; - Produits domestiques dangereux; - Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents (néons); - Lampes UV, lampes à haute intensité.	gratuit	
Déchets (DU LUNDI AU JEUDI SEULEMENT) Exemples: Déchets domestiques, gros déchets (meubles), toute autre catégorie de matière mélangée avec des déchets	170 \$ / tonne			
Pneus surdimensionnés et pneus brisés Pneus surdimensionnés de diamètre > 123,19 cm (48,5"), pneus coupés ou déchiquetés	0.20 \$ / kg	Équipement électronique Équipement résidentiel tel que: Ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, système de son, coupole satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc. comprenant tous les périphériques et le câblage. Exclut les équipements commerciaux posés au sol.	gratuit	
Pneus surdimensionnés de diamètre > 335 cm (11' ou 132")	0.65 \$ / kg			
Bonbonnes de propane à usage unique De type camping (vertes)	5 \$ / unité	Résidus végétaux Feuilles et gazon (<u>aucun sac de plastique</u>)	gratuit	
Matières refusées		Pneus D'auto et de camion < 123,19 cm (48,5")	gratuit	À retenir Les opérateurs à l'écocentre vous accueillent, vous informent du fonctionnement du site et vous facturent. Avec votre aide, ce sont eux qui déterminent la nature des matériaux que vous apportez et quel tarif sera appliqué. Les décisions des opérateurs sont finales. Le client qui veut bénéficier des taux réduits (métal, bois, etc.) doit effectuer lui-même le tri des matières.
Sols contaminés Déchets générés hors du Québec Cadavres d'animaux Déchets biomédicaux Boues, fumiers et lisiers Déchets radioactifs BPC et cyanures Munitions et feux de Bengale				



3.1 Matériaux de construction, rénovation et démolition

En 2019 ce sont 2 214,69 tonnes de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) pêle-mêle qui ont été reçues à l'écocentre, Le tableau 7 détaille la quantité totale des CRD pêle-mêle reçus à l'écocentre, annuellement depuis 2017.

Tableau 7 - Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition pêle-mêle

Année	Tonnes de CRD
2017	1 780
2018	2 135
2019	2 214

La figure 8 illustre la distribution des tonnes de CRD pêle-mêle reçus par les différents types de clients.

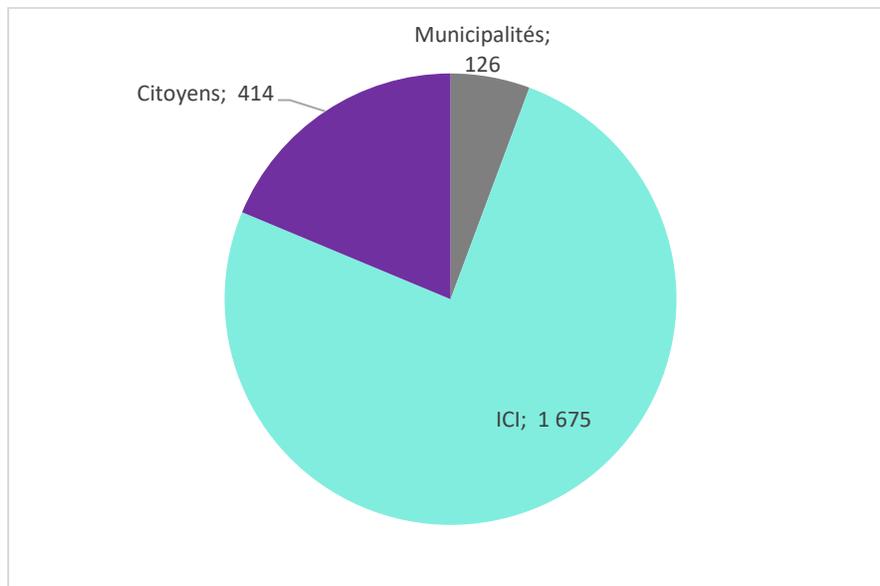


Figure 8 - Tonnes de CRD pêle-mêle par type de générateur

La majorité des CRD pêle-mêle sont destinés à l'enfouissement. Pour cette raison, le tri à la source des matières béton, brique, asphalte, bois, bardeau d'asphalte et métal est fortement encouragé et appuyé par la grille tarifaire. Ces catégories de matières ne sont pas enfouies et bénéficient d'un recyclage ou d'une valorisation énergétique, c'est pourquoi elles sont acceptées gratuitement ou à moindre coût. Au-delà du tri à la source, un tri sommaire est fait à l'aide de la rétrocaveuse pour les morceaux facilement identifiables et manipulables qui sont alors classés dans la bonne catégorie de matériaux par les opérateurs.

La majorité des entrées de CRD à l'écocentre sont effectuées avec des camionnettes et des remorques, avec des chargements qui pèsent en moyenne moins que 600 kg. La figure 9 détaille la quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance.

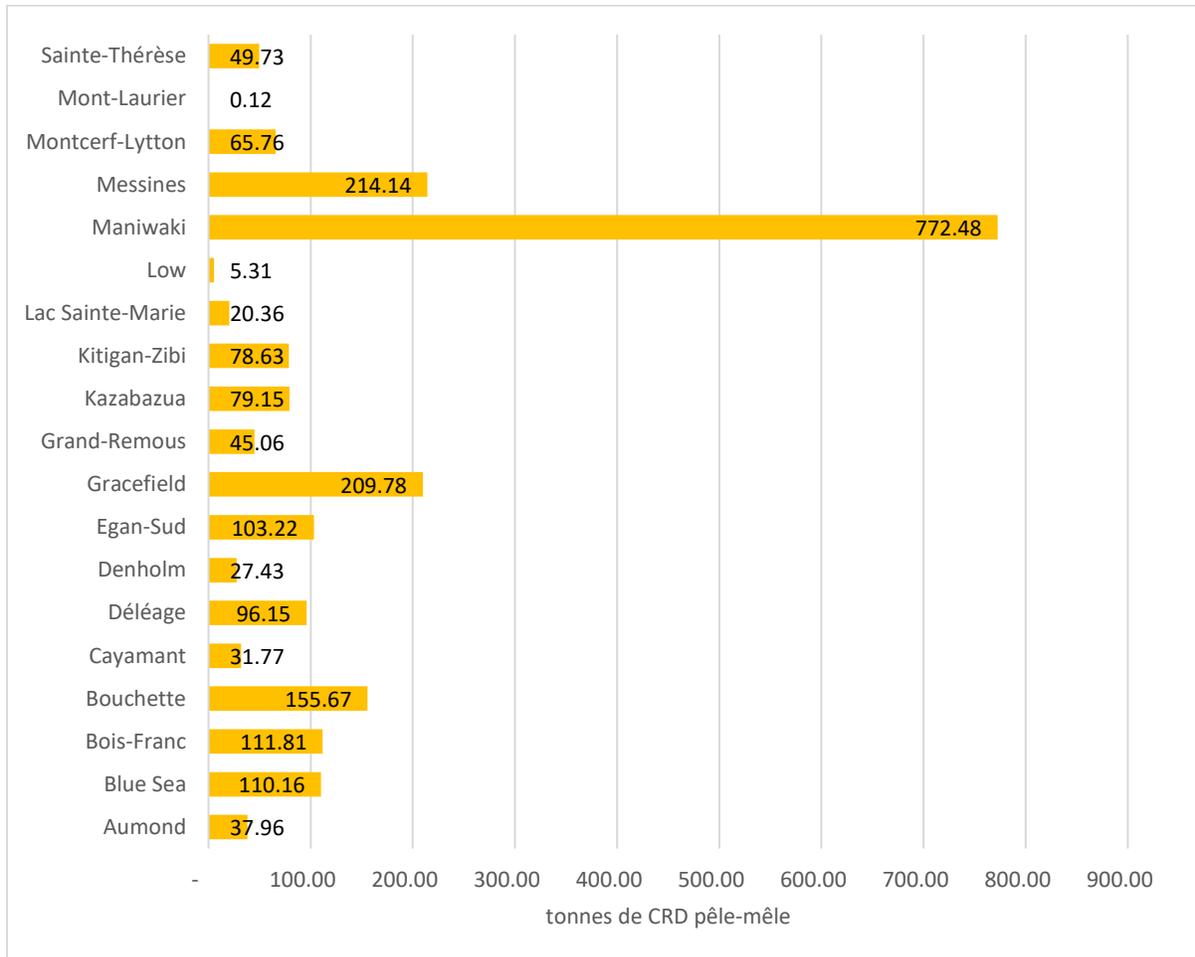


Figure 9 - Quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance, tout type d'utilisateurs confondus

3.2 Autres matières reçues à l'écocentre

Tel que mentionné et début de chapitre, une vaste gamme de produits est acceptée à l'écocentre. La figure 10 à la page suivante est un coup d'œil sur les différents types de rebuts reçus les trois dernières années.

Il importe aussi de mentionner que l'ensemble des appareils froids reçus (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs) sont vidangés de leurs halocarbures gazeux par les opérateurs du Centre qui détiennent leur carte de compétence pour ce faire. Ce gaz, une fois recueilli est acheminé à une firme spécialisée pour un traitement sécuritaire. Une fois vidangés, les appareils froids rejoignent la filière du métal.

La figure 10 démontre les quantités de matières qui sont comptabilisées par des pesées, En 2019, le poids des sept catégories de matières présentées ici haut totalisait 1 020 tonnes, on note une légère baisse du tonnage pour

ces matériaux. Notons que le béton, le bardeau d'asphalte, le bois naturel, les métaux, les résidus domestiques dangereux (RDD), l'équipement électronique et les pneus surdimensionnés sont tous des matières qui font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation. Le maintien d'un tonnage annuel élevé de ces matières demeure donc une observation intéressante sur le plan environnemental et des bonnes habitudes des utilisateurs du Centre.

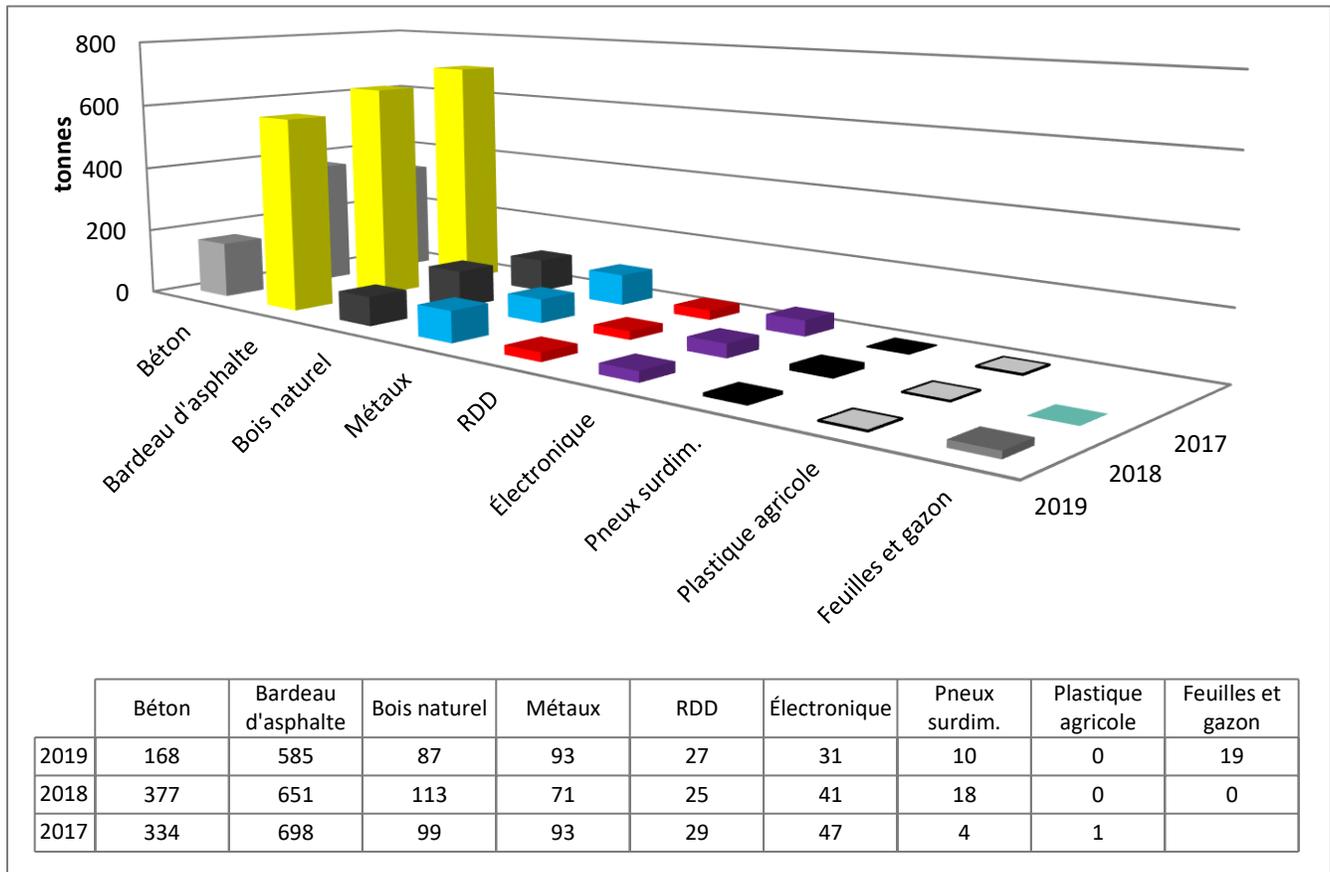


Figure 10 - Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année

Le tableau 8 à la page suivante détaille la nature et les quantités de résidus domestiques dangereux (RDD) reçus à l'écocentre en 2019. Il est à noter que ces matières sont entreposées dans des conteneurs étanches en métal, à double fond, et à protection anti-déflagration, conformément à la réglementation en vigueur.

Il y a une séparation, dans la présentation de données, entre les produits qui sont couverts par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, Q-2, r, 40,1 et ceux qui ne le sont pas. En bref, cette réglementation permet un système de collecte et de valorisation de plusieurs matières sans frais. Les matières non incluses dans ce système sont valorisées ou détruites de façon sécuritaire par une firme spécialisée, au frais du Centre.

Tableau 8 - Détails des RDD reçus et expédiés pour valorisation en 2019

RDD non inclus dans un système de récupération sans frais	kg	%	RDD inclus dans un système de récupération sans frais	kg	%
Liquides corrosifs toxiques	720.0	9.0%	Antigel	19.5	0.1%
Liquides corrosifs	80.0	1.0%	Filtres Huiles	360.3	1.9%
Propane	80.0	1.0%	Huiles usées	5 860.9	31.5%
Extincteurs	160.0	2.0%	Aérosols Huiles	0.2	0.0%
Liquides inflammables	3 500.0	43.9%	Acides	3.8	0.0%
Liquides inflammables toxiques	2 500.0	31.3%	Bases	25.8	0.1%
Solides comburants	220.0	2.8%	Matières Toxiques	1.7	0.0%
Aérosols	420.0	5.3%	Piles	1 994.0	10.7%
Pesticides liquide toxique	300.0	3.8%	Autres Organiques	1 375.8	7.4%
Detecteur de fumée	40.0	0.5%	Huile végétale	154.7	0.8%
TOTAL	7 980.0	100.0%	Huiles contaminées	158.2	0.8%
			Aérosols Autres	0.5	0.0%
			Peinture	8 377.9	45.0%
			Peinture Non-étiquetée	282.2	1.5%
			Aérosols Peinture	3.8	0.0%
			TOTAL	18 619.0	100.0%

Les données unitaires relatives aux lampes proviennent des certificats de recyclage. Le dénombrement des pneus d'auto et de camion usagés provient du décompte par levée fourni par le mandataire de RECYC-QUÉBEC. Pour l'année 2019, un total de 4 589 pneus d'auto et camionnette (45 890 kg) et 67 pneus de poids lourds (3 484 kg) ont été collectés. Finalement, les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes et autres types de lampes pris en charge par Recyc-Fluo sont dénombrés par l'organisme AAZ inc. à leur réception. Le tableau 9 en présente le décompte actuel des rebuts dénombrés pour 2019.

Tableau 9 - Dénombrement des rebuts « unitaires »

RDD et autres rebuts dénombrés	Quantité	Unité
Tubes fluorescents	25 651	pieds linéaires
Fluocompactes	143	unités
Autres types de lampes	280	unités
Pneus	4 656	unités

La figure 11 illustre bien que la quantité totale de matières reçues à l'écocentre de 3 234 tonnes en 2019. Il est également possible d'observer que la portion des matériaux triés à la source est passé de 38% en 2018 du tonnage reçu à 32 % en 2019. L'idéale serait que cette tendance change pour cadrer avec le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* de la MRCVG ainsi qu'avec les orientations et objectifs provinciaux tels qu'encadrés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

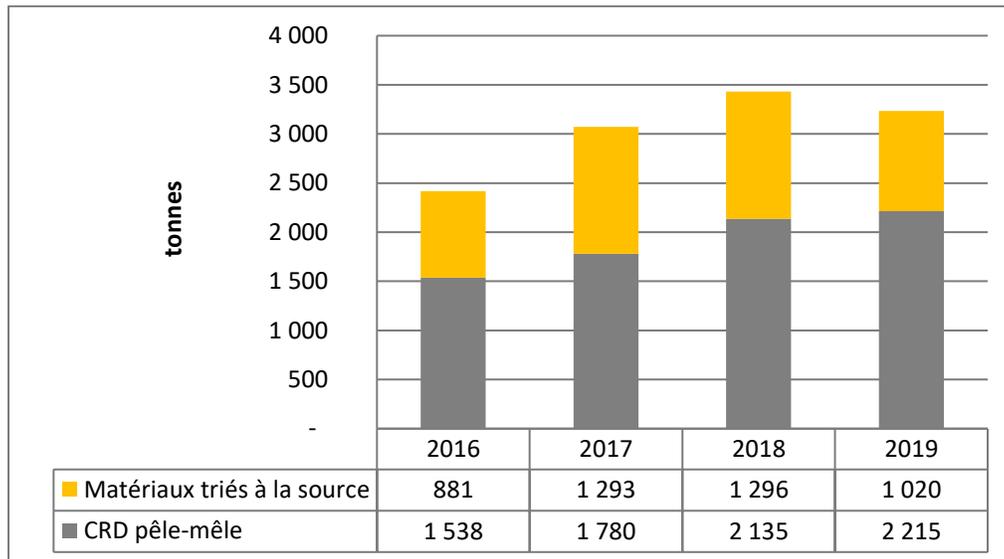


Figure 11 - Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source

Dans le but d'appliquer la hiérarchie des 3RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), quelques deux (2) tonnes de matériaux reçus pêle-mêle ont pu être triées et réemployées ou assimilées au bois naturel ou au métal pour le recyclage ou la valorisation. De plus, une quantité totale d'environ trois (3) tonnes de matériaux des catégories suivantes a été mise à la disposition des utilisateurs du site gratuitement pour leur réemploi :

- bois d'œuvre et de chauffage, palettes;
- contreplaqué;
- isolation en styromousse;
- jouets, vélos et articles de sport;
- meubles de jardin;
- outils;
- poutres de bois lamellé-collé,

3.3 Contrôle et traitement du lixiviat des enclos de l'écocentre

La fréquence annuelle d'échantillonnage des eaux de ruissellement à la sortie des enclos de matériaux de CRD prescrite par le certificat d'autorisation est de trois campagnes. Cependant en 2019, dans l'optique correction de certains problèmes de dépassement des émissions, deux campagnes d'échantillonnages réguliers ont été effectués ainsi que quatre autres pour le suivi de l'efficacité de la mesure de correction envisagée.

Le tableau 10 présente les résultats des campagnes, en relation avec les valeurs limites des contaminants. Une amélioration au système de gestion du lixiviat a été mis à l'essai en 2019. L'efficacité des mesures mises à l'essai ont sont démontrés par les résultats d'analyse des échantillons recueillis. La dernière campagne a été menée sur les paramètres qui ont connu un dépassement à savoir l'indice phénol et matières en suspension. Une correction au grade du terrain a également été effectué en 2019. À la lumière des résultats obtenus, la méthode d'amélioration au système de traitement du lixiviat par filtration sera soumise au Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques pour approbation et intégration.

Tableau 10 - Résultats des analyses de l'eau de ruissellement en provenance des enclos

Paramètre	Valeur limite (mg/l)	03/06/2019	11/07/2019	Précipitation provoquée 20/11/2019		Conditions réelles 22/11/2019	
				Avant filtre	Après filtre	Avant filtre	Après filtre
Azote Ammoniacal	25	2,6	1,5	3,3	3,2	NA	NA
DBO5 Totale	30	39	18	51	21	NA	NA
Hydrocarbure pétroliers	3,5	<0,2	<0,2	0,2	0,2	NA	NA
Indice phénols	0,05	0,058	0,01	0,057	0,057	NA	NA
Matières en suspension	30	71	46	3300	240	132	44
Sulfures Totaux	1	0,86	2,01	0,4	94	0,02	0,09
pH	>6-9,5<	7,46	8,2	7,37	7,38	8,12	8,1

Conclusion

L'année 2019 a été l'année la plus achalandée du Centre depuis son ouverture. Les quantités de matières qui y ont transigé ont suscité des adaptations logistiques en organisation du travail de l'équipe en place. La production élevée de déchets du secteur résidentiel de pair avec la stagnation de la production de matières recyclables est un indicateur de la nécessité de fournir en continu de la sensibilisation auprès des citoyens de la MRC, qu'elle soit permanente ou saisonnière. Ceci dit, davantage de caractérisations de déchets et de matières recyclables en provenance des diverses municipalités permettraient potentiellement de cibler les causes du problème. En effet, la connaissance des habitudes des citoyens appuie l'élaboration du contenu de sensibilisation adapté au public cible.

Finalement, l'impact environnemental de Centre sur son milieu naturel est à surveiller pour assurer la protection de ce dernier. C'est pourquoi le service de l'environnement- Hygiène du milieu a entamé des actions pour enrayer les problèmes de drainage des enclos et des dépassements des rejets en contaminants.

Annexe - Statistiques municipales détaillées

Tableau 11 - Toutes catégories de déchets sous responsabilité municipale, enfouis en 2019

Municipalité	Population officielle	Collectes municipales en tonnes				Statistiques municipales kg /personne / an	
		Résidentiel (collectes de porte en porte)	Encombrants	Boues - résidus de station d'épuration	Total "Municipal" = résidentiel + encombrants + boues	performance résidentielle (collectes de porte en porte)	performance municipale totale
Aumond	758	210,17	21,84	-	232,01	277,27	306,08
Blue Sea	641	272,84	13,51	-	286,35	425,65	446,72
Bois-Franc	417	109,37	8,99	-	118,36	262,28	283,84
Bouchette	679	319,46	-	-	319,46	470,49	470,49
Cayamant	825	321,37	-	-	321,37	389,54	389,54
Déléage	1 870	475,01	45,66	-	520,67	254,02	278,43
Egan-Sud	506	190,81	-	-	190,81	377,09	377,09
Gracefield	2 437	1552,04	-	-	1552,04	636,86	636,86
Grand-Remous	1 180	376,47	38,82	-	415,29	319,04	351,94
Maniwaki	3 844	2215,22	55,73	22,68	2293,63	576,28	596,68
Messines	1 606	536,99	-	-	536,99	334,36	334,36
Montcerf-Lytton	636	290,01	16,36	-	306,37	455,99	481,71
Sainte-Thérèse	548	178,37	29,77	-	208,14	325,49	379,82
Kitigan Zibi	1 235	400,39	41,18	-	441,57	242,96	267,94
Sous total membres	17 595	7448,52	271,86	22,68	7743,06	423,33	440,07
<i>Kazabazua</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	21,2	21,2	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
<i>Lac Sainte-Marie</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	-	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
Grand Total	N/A	7 448,52	313,04	43,88	7 764,26	N/A	N/A

Tableau 12 - Déchets et autres rebuts enfouis selon leur provenance, performance territoriale 2019

Municipalité	Collectes privées et apport volontaire				Statistiques territoriales kg/personne/année	
	ICI	Résidus d'écocentre (citoyens)	CRD	Total "Territorial" (Municipal + ICI + CRD + citoyens)	performance territoriale sans CRD	performance territoriale avec CRD
Aumond	23,83	1,29	37,96	295,09	389,30	439,38
Blue Sea	2,87	10,65	110,16	410,03	639,67	811,53
Bois-Franc	139,06	0,89	111,81	370,12	887,58	1 155,71
Bouchette	34,76	40,24	155,67	550,13	810,21	1 039,47
Cayamant	3,57	-	31,77	356,71	432,38	470,88
Déléage	47,61	3,37	96,15	667,80	357,11	408,53
Egan-Sud	6,29	2,41	103,22	302,73	598,28	802,27
Gracefield	13,30	2,21	209,78	1 777,33	729,31	815,39
Grand-Remous	101,91	1,56	45,06	563,82	477,81	516,00
Maniwaki	149,61	26,33	772,48	3 242,05	843,41	1 044,36
Messines	13,51	5,68	214,14	770,32	479,65	612,99
Montcerf-Lytton	2,70	0,69	65,76	375,52	590,44	693,84
Sainte-Thérèse	1,02	0,94	49,73	259,83	474,14	564,89
Kitigan Zibi	0,28	2,02	78,63	522,50	317,05	364,76
Sous total membres	540,32	98,28	2 082,32	10 463,98	573,31	713,06
<i>Kazabazua</i>	14,30	0,29	79,15	114,94	N/A	N/A
<i>Lac Sainte-Marie</i>	-	-	20,36	20,36	N/A	N/A
<i>Low</i>	-	4,44	5,31	9,75	N/A	N/A
<i>Denholm</i>	-	-	27,43	-	N/A	N/A
<i>Hors MRC</i>	-	-	0,12	-	N/A	N/A
Grand Total	554,62	103,01	2 214,69	10 609,03	N/A	N/A

Tableau 13 - Déchets, collectes de porte en porte données mensuelles complètes 2019

Déchets résidentiels	Aumond	Blue Sea	Bois-Franc	Bouchette	Cayamant	Délagé	Egan-Sud	Gracefield	Grand-Remous	Maniwaki	Messines	Montcerf-Lytton	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Kitigan Zibi	TOTAL
Janvier	12,19	14,51	7,71	13,59	20,53	45,75	15,58	93,34	21,28	158,10	29,51	13,68	8,64	32,82	487,23
Février	10,28	12,16	7,68	10,83	14,06	29,42	9,81	67,94	20,57	145,40	26,34	12,94	7,27	23,94	398,64
Mars	10,74	13,14	7,55	10,76	16,28	30,50	14,59	76,27	22,51	157,08	26,50	11,11	7,39	25,75	430,17
Avril	20,25	18,15	12,95	24,34	29,44	37,01	14,04	107,51	28,14	207,18	45,62	22,03	14,40	28,66	609,72
Mai	19,11	27,47	10,88	36,10	28,55	53,08	22,74	181,97	40,56	235,62	57,52	29,12	15,11	45,85	803,68
Juin	17,73	23,77	10,83	29,55	27,76	31,37	22,51	140,38	33,12	190,49	55,44	29,85	17,50	42,00	672,30
Juillet	26,57	41,85	10,09	48,45	47,11	50,99	13,16	199,87	44,00	196,20	61,28	47,51	30,18	40,23	857,49
Août	22,37	35,29	8,67	42,63	40,58	43,02	18,02	181,14	38,51	198,12	64,20	41,26	25,40	34,46	793,67
Septembre	20,53	27,61	8,92	41,38	38,28	43,55	14,28	156,45	36,08	211,29	56,18	33,40	19,43	31,92	739,30
Octobre	23,71	20,94	7,63	25,77	24,31	44,11	20,34	125,42	30,03	190,57	48,73	19,44	16,23	40,13	637,36
Novembre	15,35	16,58	8,43	21,89	22,13	35,15	12,61	122,22	26,70	158,28	30,33	12,10	9,41	29,83	521,01
Décembre	11,34	21,37	8,03	14,17	12,34	31,06	13,13	99,53	34,97	166,89	35,34	17,57	7,41	24,80	497,95
TOTAL	210,17	272,84	109,37	319,46	321,37	475,01	190,81	1552,04	376,47	2215,22	536,99	290,01	178,37	400,39	7448,52

Tableau 14 - Matières recyclables récupérées en 2019

Matières recyclables	Aumond	Blue Sea	Bois-Franc	Bouchette	Cayamant	Délagé	Egan-Sud	Gracefield	Grand-Remous	Maniwaki	Messines	Montcerf-Lytton	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Kitigan Zibi	TOTAL
Janvier	5,71	9,84	4,77	5,55	7,90	13,19	4,08	23,86	7,11	53,32	15,10	3,20	5,85	7,84	167,32
Février	4,50	5,50	3,78	3,66	5,32	10,65	5,09	19,44	7,73	43,79	10,27	4,19	2,84	6,24	133,00
Mars	4,37	5,50	4,19	3,58	5,88	16,77	6,33	20,96	7,78	49,06	11,13	2,36	3,52	7,10	148,53
Avril	7,38	6,86	4,20	4,08	6,60	12,67	9,92	24,34	13,09	51,13	12,21	3,29	4,27	11,59	171,63
Mai	4,82	9,13	4,88	7,67	8,09	13,98	7,41	39,44	9,93	61,47	17,82	8,34	4,87	9,93	207,78
Juin	6,41	9,13	4,01	6,26	7,20	14,23	7,02	32,74	10,40	53,72	15,90	4,68	6,10	8,79	186,59
Juillet	10,43	14,15	3,16	7,81	17,47	14,17	6,56	37,56	10,50	52,40	21,73	12,97	12,68	9,73	231,32
Août	7,11	19,92	4,14	7,83	12,07	20,58	6,42	37,23	11,58	53,77	17,76	7,76	8,10	9,46	223,73
Septembre	6,24	10,29	2,53	6,46	8,94	13,28	9,86	28,57	10,16	50,26	15,43	7,60	6,23	9,01	184,86
Octobre	6,91	8,16	1,22	9,07	8,06	16,20	7,12	36,08	8,76	55,55	13,47	4,84	5,39	10,84	191,67
Novembre	3,86	6,26	2,71	5,09	6,73	12,10	6,39	24,31	13,09	59,62	12,54	4,29	4,69	6,05	167,73
Décembre	4,30	4,95	1,17	4,77	5,68	11,85	6,22	19,75	7,88	55,09	11,90	4,23	4,03	10,23	152,05
TOTAL	72,04	109,69	40,76	71,83	99,94	169,67	82,42	344,28	118,01	639,18	175,26	67,75	68,57	106,81	2 166,21

Tableau 15 - Matières recyclables totales récupérées en 2019

Matières recyclables	Citoyens	Entreprises	Grand total reçu
Janvier	0,00	0,17	167,49
Février	0,00	0,22	133,22
Mars	0,00	0,61	149,14
Avril	0,00	0,36	171,14
Mai	0,00	3,31	211,09
Juin	0,00	3,75	190,34
Juillet	0,49	5,61	237,42
Août	3,62	8,52	235,87
Septembre	1,49	5,12	191,47
Octobre	0,44	1,29	193,4
Novembre	1,18	0,21	196,12
Décembre	1,65	0,25	153,95
Total	8,87	29,42	2204,50